



## MJC Roguet / saison 2021-2022

### Séance d'essai, comment ça marche ?

#### CE QU'IL FAUT SAVOIR

Chaque inscription à un atelier (hors cours de musique) donne droit à une ou deux séances d'essai à l'issue desquelles vous pouvez vous désister sous réserve d'en avoir informé la MJC, obligatoirement par mail à l'adresse [annulation.roguet@gmail.com](mailto:annulation.roguet@gmail.com) (pensez à conserver une trace de votre envoi !). Le règlement déjà effectué vous est alors intégralement restitué.

En l'absence d'un mail d'annulation et/ou passé le délai de prévenance qui vous est indiqué (voir ci-dessous), **toute inscription est considérée comme définitive** : l'adhérent est redevable du paiement de la cotisation annuelle qui ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Toute la période **du 20 septembre au 2 octobre** est considérée comme période d'essai, pour vous permettre d'effectuer jusqu'à deux séances si vous le souhaitez. Le délai maximum de rétractation est fixé dans ce cas **au 4 octobre**. Vous ne bénéficiez après cette date que d'une séance pour confirmer ou infirmer votre choix, dans **un délai maximum de 72h** (ou 3 jours ouvrables).

**Attention !** La non-participation à la première séance d'essai qui suit votre inscription doit nous être signalée : sans nouvelle de votre part après deux séances, l'inscription sera considérée comme valide et le règlement de la cotisation sera encaissé.

#### CAS PARTICULIERS

- **J'ai inscrit un enfant de moins de 7 ans ?** Je peux demander **une deuxième séance d'essai** quelle que soit la date de mon inscription. Au-delà de ces deux séances, j'ai jusqu'aux vacances d'automne pour informer la MJC d'un souhait d'annulation que je ne suis pas obligé de motiver. Je ne serai pas remboursé de la cotisation mais pourrai au choix transférer l'inscription de mon enfant sur une autre activité où des places sont disponibles ou demander un avoir équivalent à 85% de la cotisation versée pour la saison prochaine.
- **Je suis inscrit à un cours individuel de musique ?** **Pas de séance d'essai possible** pour ces ateliers qui ne fonctionnent qu'en cours individuels ou avec de petits effectifs. Toute inscription est définitive !
- **Je souhaite annuler mon inscription après la ou les séances d'essai ?** Un remboursement à hauteur de 85% de la somme versée reste possible pour toute annulation **avant le vendredi 22 octobre** si remplacement par une personne inscrite en liste d'attente. Passé ce délai ou en l'absence de liste d'attente, l'adhérent reste redevable de la totalité de la cotisation.